



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.88
7 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 6 DÉCEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, en application du paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 2 et le 4 décembre 1994, il semble que 20 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera en annexe à la présente note verbale des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 3 337.



ANNEXE

Informations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(2-4 décembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3318 à 3322	2 déc.	10 h 37	16 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé au total 5 hélicoptères qui décollaient de Zenica ou qui y atterrissaient. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Non connue Basse Faible
3323	2 déc.	Non connue	Non connue	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère HIP qui décrivait des cercles dans une zone située à 7 kilomètres au nord-ouest de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Diverses Non connue Faible
3324	3 déc.	08 h 26	08 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP à camouflage vert qui décollait de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
3325	3 déc.	09 h 00	09 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP à camouflage vert qui atterrissait à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
3326	3 déc.	09 h 31	09 h 40	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un aéronef volant à 40 kilomètres au nord-est de Posusje. Un chasseur de l'OTAN a établi un contact radar, puis un contact visuel, avec un hélicoptère non identifié, qui a disparu à 43 kilomètres au nord de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
3327	3 déc.	11 h 10	11 h 12	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP à camouflage vert qui atterrissait à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
3328	3 déc.	17 h 38	18 h 15	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère non identifié qui volait à 27 kilomètres à l'est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
3329	3 déc.	07 h 45	07 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17/HIP blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3330	4 déc.	08 h 00	08 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17/HIP blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3331	4 déc.	08 h 56	09 h 04	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un aéronef volant à 5 kilomètres à l'ouest de Kiseljak. L'aéronef en question a disparu à 15 kilomètres au sud-est de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3332	4 déc.	09 h 12	09 h 14	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17/HIP blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3333	4 déc.	10 h 37	10 h 39	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17/HIP blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3334	4 déc.	11 h 50	14 h 30	Un vol d'évacuation sanitaire effectué par les Serbes de Bosnie a constitué une violation technique lorsque l'hélicoptère a décollé de Banja Luka sans avoir été inspecté par le personnel des Nations Unies. L'inspection de l'hélicoptère, une fois qu'il a atterri à Belgrade, a révélé que son équipage comptait un membre de plus que ne l'autorisait le règlement. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est, puis ouest Basse Faible
3335	4 déc.	12 h 59	13 h 01	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-17/HIP blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3336	4 déc.	13 h 00	13 h 10	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un aéronef volant à 11 kilomètres à l'est de Zenica. L'aéronef a disparu à 48 kilomètres à l'est de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3337	4 déc.	15 h 15	15 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP gris qui décollait de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible